

**DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2017**

	Date d'AG	Echéance	Montant autorisé	Augmentat. réalisées les années précédentes	Augment. réalisées en 2017	Montant résiduel
1 Emission de V.M. donnant accès au capital, avec maintien du DPS	29/06/2015	29/08/2017	Nominal : 2 M€ ; VM représent. de créances : 70 M€	Néant	Néant	2 M€
2 Emission de V.M. donnant accès au capital, par offre au public, avec suppression du DPS	29/06/2015	29/08/2017	Nominal : 2 M€ ; VM représent. de créances : 70 M€ (1)	Néant	Néant	2 M€
3 Emission de V.M. donnant accès au capital, par placement privé, avec suppression du DPS	29/06/2015	29/08/2017	Nominal : 2 M€ ; VM représent. de créances : 70 M€ (1)	Néant	Néant	2 M€
4 Emission d'actions en fixant librement le prix d'émission	29/06/2015	29/08/2017	10% du capital au 29/6/2015, soit 0,74 M€ (1)	Néant	Néant	0,8 M€
5 Emission d'actions rémunérant apports en nature d'actions ou VM	29/06/2015	29/08/2017	10% du capital au jour d'émission (1)	Néant	Néant	0,8 M€
6 Augmentation de capital par incorporation de réserves	29/06/2015	29/08/2017	Nominal : 2 M€ (1)	Néant	Néant	2 M€
7 Emission de BSA en période d'offre publique	29/06/2015	29/12/2016	Nominal : 7,4 M€ (montant du capital)	Néant	Néant	7,4 M€
8 Options de souscription d'actions pour le personnel	30/06/2005	30/08/2008 (2)	5% du capital soit 586.000 actions	90.500 €	Néant	
9 Emission d'actions de préférence pour attribution gratuite d'actions au personnel	12/05/2014	12/11/2015 (3)	2.000 €	Néant	Néant	
10 Emission d'actions ordinaires pour attribution gratuite d'actions au personnel	12/05/2016	12/07/2019	5% du capital à la date d'attribution	Néant	Néant	0,367 M€
11 Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	12/05/2016	12/07/2018	220.000 €	Néant	Néant	0,22 M€

(1) Montants inclus dans ceux de la ligne 1

(2) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées pouvaient intervenir jusqu'au 11 juin 2017.

(3) Le Directoire a décidé de procéder à une augmentation de capital de 675 €, par émission de 675 actions de préférence qui seront émises au plus tard le 13 juin 2017. L'Assemblée Générale du 27 avril 2017 à sa 14ème résolution, a notamment décidé de transférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'émettre les actions de préférence susvisées. Le Conseil d'Administration a décidé le 27 avril 2017 de transférer au Directeur Général les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration pour l'émission des actions de préférence. Par décision du Président Directeur Général en date du 13 juin 2017, le Président-Directeur Général a procédé à l'émission et à la libération de 673 actions de préférence pour un montant total de 673 euros prélevés sur le compte "Autres Réserves".